



Redressement judiciaire - paiement des salaires

Par lulu92240, le 04/03/2016 à 15:18

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire car mon entreprise est en redressement judiciaire depuis le 26/02.

Voici la situation, fin janvier nous avons reçu notre salaire fixe mais pas la partie variable (commissions), nos salaires de février n'ont pas été payés.

Un administrateur ainsi qu'un mandataire judiciaire représentent l'entreprise.

Nous savons qu'il y a sur les comptes de la structure, la somme de 61 000€, cependant, on nous explique que nos salaires manquants vont être pris en charge par les AGS, hors selon les textes de lois si nous avons bien lu, nous ne comprenons pas pourquoi ils ne prennent pas l'argent sur le compte pour nous payer.

L'argument donné est qu'il faut garder cette somme pour la survie de l'entreprise et qu'ils sont à la recherche d'un acheteur

Pouvez-vous me dire si cela est normal?

Merci pour votre réponse et précision

Par lulu92240, le 04/03/2016 à 17:11

Personne pour m'aider?